

2 0 2 0 0 0 4 4

Puy-l'Evêque, le 28 juillet 2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le vingt-huit juillet deux mille vingt, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en assemblée ordinaire, au lieu habituel des réunions, sous la présidence de Monsieur Serge GUERIN, Maire.

**Etaient présents** : MM. GUERIN, DA COSTA, BURDO, CANDELIER, MMES GAULIER, CHANSON, BRU, FAILLE, LUCAS, POMMIER, STEPHAN, MM. BOUDET, BOUSSENARD, LACOSTE, NADAL, SANCHEZ, TOCAVEN.

**Absents excusés** : Mme PASTOR pouvoir à Mme CHANSON, M. TEIXEIRA pouvoir à M. GUERIN.

**Secrétaire de séance** : Mme CHANSON.

**Objet** : *Approbation du budget primitif 2020 des Logements Sociaux «la Cale».*

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget prévisionnel des Logements Sociaux « La Cale » 2020, tel qu'il a été présenté, à savoir :

- |  |               |
|--|---------------|
| - Dépenses et recettes de fonctionnement | : 30.841,73 € |
| - Dépenses et recettes d'investissement  | : 29.043,81 € |

Après en avoir débattu, Monsieur le Maire soumet cette proposition au vote.

Le budget prévisionnel 2020 est approuvé à l'unanimité.

Fait et délibéré à Puy-l'Evêque les jour, mois et an que dessus.



ARRIVÉ LE :

31 JUIL. 2020



PREFECTURE DU LOT

Le Maire,

S. GUÉRIN

